LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

APPEL POUR LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

ENGAGEONS NOTRE VILLE

Chaque année, plus d'1,2 milliard d'animaux terrestres et plus de 7 milliards d'animaux marins sont tués pour l'alimentation française. 80 % de ces cochons, poulets et autres animaux terrestres proviennent d'élevages intensifs, des élevages où ils n'ont même pas accès au plein air et souffrent de conditions de promiscuité extrêmes.

Ce modèle alimentaire fortement carné met aussi en danger notre santé et notre cadre de vie : maladies chroniques, risques accrus de pandémie, dépendance aux importations massives d'engrais, de soja, de poissons et de viandes, épuisement des ressources en eau, fortes émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, gaspillage d'argent public, endettement des agriculteurs. **Au regard de ces enjeux, il nous faut réduire de moitié le nombre d'animaux tués pour l'alimentation en France d'ici 2030.**

Les politiques publiques et les acteurs économiques doivent cesser d'orienter nos choix vers les produits carnés alors que plus de la moitié des Français sont favorables à une diminution de moitié de la consommation de viande et de poisson.

Les politiques publiques et les acteurs économiques doivent **aligner leurs actions sur les recommandations convergentes des institutions scientifiques** : face aux urgences en matière de souffrance animale, de responsabilité environnementale et de résilience économique, il faut réduire de moitié notre consommation de viande.

Pour atteindre une diminution de moitié du nombre d'animaux tués d'ici 2030, nous devons épargner 600 millions d'animaux par an. Tout en atténuant significativement la souffrance animale, cette action permettra à notre agriculture de produire durablement sans dépendre des importations, aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail sans endettement structurel et aux citoyens de se nourrir librement et sainement sans être écrasés par les prix.

Aujourd'hui nous avons besoin d'actes , de mesures fortes et concrètes pour sortir de l'impasse.

LE-SAUVETAGE-DU-SIECLE.FR

La charte d'engagement se trouve au dos de ce document.
Nous vous remercions par avance de nous adresser depuis votre adresse mail officielle, ou de publier sur vos réseaux sociaux (en nous le notifiant), **une photo de vous avec le verso de ce document signé** à municipales@L214.com (vous pouvez l'accompagner d'un complément d'explication).

L214.

LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

APPEL POUR LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

ENGAGEONS NOTRE VILLE

Je, soussigné(e) .....,
tête de liste aux élections municipales de 2026 dans la commune de .....,
m'engage à mettre en œuvre lors de mon mandat, ou à maintenir le cas échéant, les mesures du Sauvetage du siècle :

1. Fixer **un objectif de réduction de 50 % de la consommation de produits d'origine animale d'ici 2032** dans la politique alimentaire urbaine, en l'inscrivant dans un document officiel et engageant, voté en conseil municipal (PAT, SPASER, PCAET, plan d'action alimentaire municipal ou tout autre cadre garantissant son application effective).
2. Instaurer **une option végétarienne quotidienne** dans les cantines scolaires (ne comportant ni viande, ni poisson).
3. Instaurer **deux journées végétariennes hebdomadaires** dans les cantines scolaires (ne comportant ni viande, ni poisson).
4. Instaurer **une journée végétalienne hebdomadaire** en restauration scolaire (ne comportant aucun produit d'origine animale).
5. Mener annuellement une démarche à destination du grand public et/ou des restaurateurs pour **encourager et accompagner le développement d'une alimentation plus végétale** (charte entre la ville et ses restaurateurs, festival dédié, participation au Veganuary, ou toute autre campagne de promotion à visée structurante).
6. Déclarer et s'engager à proposer systématiquement **une offre végétale significative dans les buffets des réceptions officielles** de la ville pour le mandat 2026-2032.
7. Intégrer un objectif **d'exclusion des produits issus de l'élevage sans accès au plein air** dans une stratégie d'achats publics responsables, en l'inscrivant dans un document officiel et engageant adopté par délibération en conseil municipal (SPASER, charte locale d'achats publics responsables, ou tout autre cadre garantissant cet engagement).
8. Intégrer un objectif **d'exclusion des produits issus de la pisciculture** dans une stratégie d'achats publics responsables, en l'inscrivant dans un document officiel et engageant adopté par délibération en conseil municipal (SPASER, charte locale d'achats publics responsables, ou tout autre cadre garantissant cet engagement).

Date et signature :

.....

L214.